

L'OICS souhaite des efforts accrus pour rendre les antidouleurs accessibles à tous ceux qui en ont besoin et met en garde contre les risques que posent les réformes concernant l'usage non médical du cannabis

Dans son *Rapport annuel pour 2018*, l'Organe international de contrôle des stupéfiants :

- S'inquiète des réformes législatives concernant l'usage non médical de cannabis, qui sont contraires aux conventions relatives au contrôle des drogues et présentent un risque pour la santé ;
- Met en garde contre les risques que font peser les programmes de cannabis médical mal réglementés, lesquels peuvent avoir des effets néfastes sur la santé publique et accroître la consommation de cette substance à des fins non médicales ;
- Appelle les gouvernements à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les médicaments antidouleurs, entre autres, soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin, question qui fait l'objet d'un rapport spécial ;
- Salue les résultats remarquables obtenus dans la prévention du détournement des précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication illécite de drogues, mais signale qu'il faut trouver des moyens pour lutter efficacement contre les « précurseurs sur mesure » et les nouvelles substances psychoactives ;
- Appelle instamment à renforcer l'assistance fournie à l'Afghanistan ; et
- Condamne les actes de violence extrajudiciaires commis à l'encontre de personnes soupçonnées d'activités liées à la drogue et exhorte les gouvernements à lutter contre la criminalité liée à la drogue par des mesures de justice pénale en bonne et due forme, dans le respect des droits de la personne.

VIENNE, le 5 mars (Service de l'information de l'ONU) – Dans son *Rapport annuel pour 2018*, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) prévient que les programmes de cannabis médical mal réglementés risquent d'entraîner une augmentation des détournements de cannabis et de cannabinoïdes et une hausse de l'usage « récréatif » de ces substances.

Risques liés aux programmes de cannabis médical mal réglementés

Le rapport examine en détail les risques et les intérêts que présente l'usage médical et scientifique de cannabis et de cannabinoïdes et les incidences de leur usage « récréatif ». Il constate que les programmes de cannabis médical mal réglementés, lorsqu'ils ne sont pas menés conformément aux conventions relatives au contrôle des drogues, peuvent conduire au détournement de cette substance à des fins non médicales et nuire à la santé publique.

« Notre rapport sur l'usage de cannabis et de cannabinoïdes arrive à point nommé, compte tenu des réformes législatives intervenues récemment dans plusieurs pays concernant l'usage médical et non médical de ces substances. La sûreté, la réglementation et la distribution du cannabis font l'objet de nombreux malentendus, notamment là où son usage récréatif a été légalisé ou des programmes de cannabis médical ont été mis en place. Le fonctionnement du système international de contrôle des drogues est mal connu. Ce système a été conçu par les États pour prévenir l'abus de drogues tout en garantissant l'accès aux médicaments importants, dans le but de préserver la santé publique. », a déclaré Viroj Sumyai, Président de l'OICS.

Évolution de la perception des risques associés à l'usage de cannabis

Le rapport indique en outre que les programmes d'usage médical de cannabinoïdes mal réglementés peuvent affaiblir la perception des risques associés à la consommation de cette substance, ce qui a pu contribuer à la légalisation de son usage non médical. Le Président de l'OICS prévient que ces programmes peuvent également affaiblir, au sein de l'opinion publique, la conscience des risques que présente l'usage de cannabis : « La légalisation de l'usage de cannabis à des fins récréatives, observée dans un petit nombre de pays, constitue non seulement une menace pour l'application universelle des

traités et leurs signataires, mais pose aussi un grave problème pour la santé et le bien-être, en particulier des jeunes. »

L'OICS reste attaché à un dialogue constructif avec les gouvernements des pays autorisant l'usage récréatif de cannabis.

L'accès limité aux antidouleurs et à d'autres médicaments importants reste une source de préoccupation majeure

L'OICS engage les gouvernements à redoubler d'efforts pour mettre fin aux souffrances inutiles des personnes qui n'ont pas accès aux médicaments antidouleurs, en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Toutefois, l'OICS prévient également que, si l'offre de médicaments placés sous contrôle dépasse les besoins des patients, il y a un risque accru qu'ils soient détournés et consommés abusivement.

« Dans certaines parties du monde, des personnes souffrent inutilement ou doivent subir des opérations chirurgicales sans anesthésie parce qu'elles n'ont pas accès à des médicaments placés sous contrôle. Dans d'autres, en revanche, l'accès incontrôlé à ces médicaments conduit à des détournements et à un usage abusif. Nous devons garantir un accès plus équilibré aux antidouleurs. », a déclaré M. Sumyai, Président de l'OICS.

L'OICS publie un supplément spécial sur le sujet intitulé *Progrès réalisés s'agissant d'assurer un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques*, dans lequel il examine les mesures prises afin de garantir un accès adéquat et les moyens d'aider davantage les gouvernements à faire face à la situation.

Ce supplément renferme les conclusions de la première évaluation mondiale de l'OICS concernant l'accès aux principales substances psychotropes, notamment à celles utilisées dans le traitement de l'anxiété et de l'épilepsie. Ces conclusions montrent que l'écart au niveau mondial s'agissant de la consommation de ces substances s'est creusé. Le rapport indique que 80 % des personnes souffrant d'épilepsie vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, où le niveau de consommation des antiépileptiques essentiels placés sous contrôle international reste faible ou inconnu.

Dans les pays à faible revenu où le nombre de médecins est limité, l'OICS recommande qu'un ensemble plus large de professionnels de la santé, par exemple des personnels infirmiers spécialement formés, soient autorisés à prescrire des substances placées sous contrôle.

L'OICS appelle à renforcer l'assistance fournie à l'Afghanistan

Le rapport met l'accent sur les difficultés rencontrées par l'Afghanistan en matière de contrôle des drogues. Il indique que la production illicite d'opium a considérablement augmenté jusqu'en 2017, année où l'économie illicite des opiacés a atteint une valeur supérieure au total des exportations licites nationales.

Le Président a déclaré que l'OICS examinait l'évolution de la situation en étroite coopération avec le Gouvernement afghan : « Faute d'une action efficace contre le problème de la drogue, la pauvreté, l'insurrection et le terrorisme risquent de triompher. » L'OICS a invoqué l'article 14 *bis* de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, c'est-à-dire qu'il a demandé à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies à fournir d'urgence une assistance supplémentaire à l'Afghanistan pour l'aider à surmonter ses difficultés.

Les faits marquants par région décrits dans le rapport mettent en lumière les problèmes particuliers rencontrés dans différentes parties du monde en ce qui concerne le contrôle des drogues. Les politiques et les lois relatives au cannabis ont continué d'évoluer dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Au Canada, la loi sur le cannabis visant à permettre un accès légal au cannabis à des fins non médicales et à contrôler et réglementer sa production, sa distribution, sa vente et sa possession, est entrée en vigueur en octobre 2018. Le même mois, la Cour suprême du Mexique a déclaré inconstitutionnelle l'interdiction de l'usage de cannabis à des fins non médicales. Aux États-Unis, plusieurs États ont modifié leur législation concernant l'usage de cannabis à des fins non médicales. Dans le même temps, l'épidémie de surdoses d'opioïdes qui touche le pays a empiré, avec plus de 70 000 décès par surdose déclarés.

La fabrication de cocaïne a augmenté en Amérique du Sud, avec semble-t-il des répercussions sur l'Europe et l'Amérique du Nord.

En 2017, 51 nouvelles substances psychoactives ont été détectées pour la première fois sur le marché européen. L'Union européenne a adopté une nouvelle législation qui permettra d'accélérer les procédures de placement sous contrôle des nouvelles substances.

Au Moyen-Orient, l'instabilité et les conflits armés ont favorisé le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychoactives.

Le trafic et l'abus de méthamphétamine ont atteint des niveaux alarmants en Asie de l'Est et du Sud-Est, tandis que des quantités de drogues sans précédent ont été saisies en Asie du Sud.

L'OICS s'inquiète de ce que plusieurs pays d'Océanie ne soient pas encore parties aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

Rapport sur les précurseurs

Le rapport sur les précurseurs, qui fait le point sur 30 années de contrôle de ces substances, constate que des résultats remarquables ont été obtenus, puisque le détournement de précurseurs placés sous contrôle du commerce international vers les circuits illicites est pratiquement nul. Toutefois, comme l'a déclaré le Président, les produits chimiques non inscrits « constituent un défi majeur ». L'OICS estime qu'il faut mener un débat d'orientation à l'échelle internationale pour déterminer la voie à suivre pour lutter contre les précurseurs « sur mesure » et les nouvelles substances psychoactives et empêcher ces substances potentiellement dangereuses de parvenir aux populations.

Le *Rapport annuel pour 2018* marque le cinquantième anniversaire de l'OICS. Créé en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, l'OICS est l'organe indépendant et quasi judiciaire chargé par les pays de suivre et d'appuyer l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il coopère étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les conventions ont pour objectif fondamental de préserver la santé physique et morale de l'humanité, notamment le plein exercice des droits de la personne. L'OICS engage fermement les États à élaborer des stratégies efficaces pour la prévention de l'usage de drogues et la fourniture de services de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale.

« Les défis qui se posent aujourd'hui en matière de contrôle des drogues peuvent sembler insurmontables, mais des défis semblables ont été relevés avec succès grâce à la coopération et à la volonté politique. Nous devons aujourd'hui faire preuve du même état d'esprit et du même engagement », a déclaré M. Sumyai, Président de l'OICS.